EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 64

RECRUTEMENT D'UN.E CHARGE.E DE MISSION HANDICAP RATTACHE.E A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de la Ville de Clermont-Ferrand sont créés par son organe délibérant.

Aux termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents non titulaires dans 5 cas limitativement énumérés, dont 2 sont applicables aux communes de la strate démographique de Clermont-Ferrand.

- ✓ Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

- ✓ Pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Dans le cadre d'une réintégration en fin de disponibilité d'un agent.e fonctionnaire, il est proposé, en accord avec votre commission, de créer un poste de d'un.e chargé.e de mission Handicap auprès de la Direction générale des services.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que le cadre d'emploi de référence sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 AVR. 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI

DESIGNATION	CATEGORIE	Cadre d'emplois de Référence
Fonctions : un.e chargé.e de mission Handicap rattaché.e à la Direction générale des services **Missions :** Placé/e auprès de la directrice générale des services, le/la chargé/e de mission sera chargé du suivi de dossiers complexes nécessitant une approche transversale au sein des services de la Ville et la coopération avec des partenaires extérieurs. Dans un premier temps, le/la chargé/e de mission animera un travail transversal visant à formaliser la politique publique municipale en faveur des personnes touchées par le handicap en : – identifiant les actions menées par la Ville, le CCAS, la Métropole et le SMTC au bénéfice des personnes atteintes d'un handicap quel qu'il soit (physique, sensoriel, intellectuel, psychique ou résultant d'une maladie évolutive) ; – établir un diagnostic partagé de ces actions, de leur portée et du public concerné (analyse force/faiblesses) ; – proposer des pistes de progrès, élaborer un plan d'action et piloter sa mise en œuvre. Ce travail devra être mené en transversalité avec l'ensemble des services concernés, les institutions travaillant dans le champ du handicap et les associations représentatives des personnes handicapées. Dans un second temps, le/la chargé/e de mission sera amené/e à prendre en charge d'autres dossiers complexes ou impliquant une forte transversalité. **Compétences attendues :** – Connaissance approfondie de l'environnement institutionnel et territorial – Expérience du pilotage de projets complexes – Maîtrise des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques – Capacité à travailler en transversalité, à animer des groupes de travail – Capacités rédactionnelles et de synthèse – Ecoute, disponibilité, appétence pour les questions sociales	A	Cadre d'emplois des administrateurs ou équivalent